



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0744

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0744**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les déchèteries de la Métropole de Lyon permettent un tri à la source effectué par l'utilisateur, favorisant une valorisation de plusieurs flux dans les filières de recyclage.

Afin d'accueillir sur des sites de réception ou quais de "transfert" et de traiter dans des installations autorisées des déchets végétaux collectés en déchèterie ou produits par les services de la Métropole de Lyon dans le cadre de leur activité, un marché confié à un ou plusieurs prestataires doit être conclu.

Le périmètre des prestations recouvre :

- l'accueil sur un site autorisé à réceptionner des déchets végétaux,
- des opérations éventuelles de pré-traitement (broyage),
- le transport éventuel des fractions vers des installations de valorisation,
- le traitement et/ou la valorisation de la totalité des déchets réceptionnés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 3 600 000 € HT, soit 4 320 000 € TTC et maximum de 7 200 000 € HT, soit 8 640 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Le marché serait un marché multi-attributaires : chaque opérateur répond en fixant le tonnage annuel qu'il peut accepter en fonction de ses capacités techniques et réglementaires. Pour l'exécution du marché, la collectivité affecterait aux attributaires les déchets végétaux des différentes déchèteries en privilégiant la proximité pour limiter les temps de parcours.

La commission permanente d'appel d'offres réunie le 18 septembre 2015 a attribué le marché à 2 candidats :

- attributaire n° 1 : entreprise VALTERRA Matières Organiques,
- attributaire n° 2 : entreprise RACINE SAS.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer ledit marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec les entreprises VALTERRA Matières Organiques et RACINE SAS pour un montant minimum de 3 600 000 € HT, soit 4 320 000 € TTC et maximum de 7 200 000 € HT, soit 8 640 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2015 et suivants - compte 611 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2489.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.